Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 974-219740099-20261012-DCM260930_014-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

DCM260930_014	**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE MERE CADASTREE AW 1058 A MONSIEUR JEAN MARC BAIRY ONAPA - ANNULE ET REMPLACE LA DCM 250911_027**

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été publiée sur le site de la ville le 1er octobre 2026

Que la convocation a été faite le 24 septembre 2026

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	27
Représentés :	6
Absents :	12
Total des votes :	33

L'an deux mille vingt six, le trente septembre le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Madame VOISIN Evelyne, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline, Monsieur GOTTE Christian, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Monsieur PARVEDY Georges, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur ROBERT Roger, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame LARIVIERE Marie, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITOUZE Marine Talita, Madame BRENNUS Mayline

ETAIENT REPRESENTES :
Monsieur JAUZE Jean Michel, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa

ETAIENT ABSENTS :
Madame THERMEA Cindy, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur VOULAMALE Jismy, Madame PAULCAN Doly, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex, Monsieur DESIRE Olivier, Madame APPAVOUPOULLE Lindsay Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita

SECRETAIRE DE SEANCE :
Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 974-219740099-20261012-DCM260930_014-DE

DCM260930_014 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE MERE CADASTREE AW 1058 A MONSIEUR JEAN MARC BAIRY ONAPA - ANNULE ET REMPLACE LA DCM 250911_027

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Considérant l'avis de domaine n°2024-97409-87033,*
- *Considérant qu'il n'existe pas d'intérêt à conserver ce foncier dans le domaine communal,*
- *Considérant l'accord entre les parties sur les conditions de vente,*

I. CONTEXTE

Pour rappel, Monsieur BAIRY ONAPA Jean Marc a sollicité la Commune pour l'acquisition d'une partie de la parcelle mère cadastrée AW 1058 située dans la zone industrielle de la Ravine Creuse. Cette parcelle a été divisée en deux parcelles filles : AW 1514 et AW 1516.

Monsieur BAIRY ONAPA Jean Marc souhaite donc faire l'acquisition de la parcelle AW 1514 qui fait l'objet d'une convention d'occupation précaire au profit de la SARL REUNION OUTRE MER FUNERAIRE (ROM FUNERAIRE) dont la gérante est Madame BAIRY ONAPA Raïssa, fille de Monsieur BAIRY ONAPA Jean Marc.

Cette société exerce dans le domaine des pompes funèbres et dans la vente de marbrerie.

Monsieur BAIRY ONAPA Jean Marc s'engage, après l'acquisition, à mettre la parcelle AW 1514 ainsi que les constructions présentes sur ladite parcelle à la disposition de la SARL ROM FUNERAIRE.

La délibération n°250911_027 de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2025 prévoyait une formalisation de l'acte de vente dans un délai restreint de 8 mois.

Ce délai étant dépassé, il est proposé de prendre une nouvelle délibération afin de permettre la signature de l'acte notarié et de clôturer ce dossier.

II. CARACTERISTIQUES DU BIEN ET CONDITIONS DE VENTE

Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques foncières du terrain :

Référence cadastrale	Superficie vendue	Zonage au PLU du 29/02/2019	Adresse	Prix vendu
AW 1514 (parcelle fille de la parcelle AW 1058)	1 716 m² (à parfaire par un géomètre expert)	UE	Cour de l'usine 97440 Saint André	452 880,00€ (comprenant le prix du foncier encombré ainsi que la valorisation de la construction)

Avis de la commission :

A reçu un avis favorable en Commission Economie Aménagement Travaux urbanisme Foncier et Transition écologique du 22/09/2026

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 974-219740099-20261012-DCM260930_014-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

Article 1 :
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la vente de la parcelle cadastrée AW 1514 au prix de 452 880,00 € (quatre cent cinquante deux mille huit cent quatre vingt euros) ;

Article 2 :
- De décider, en cas de non formalisation de la vente, que la présente délibération sera caduque au 31 décembre 2026 ;

Article 3 :
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la cession de ce bien, notamment la passation de l'acte notarié ainsi que tous les documents y afférents.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le

Le Maire

Signé électroniquement par : Joé BEDIER
Date de signature : 12/10/2026
Qualité : Maire

Joé BEDIER